

Luxembourg, le 18 mars 2025

Dépôt : Joëlle Welfring

□  
**MOTION**

**Relative à la reconnaissance du droit à un environnement sûr, propre, sain et durable dans la Convention européenne des droits de l'homme**

**La Chambre des députés,**

**Considérant**

- la recommandation 2211 (2021) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui appelle le Comité des Ministres à élaborer un protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) consacrant le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable ;
- la résolution 2545 (2024) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui invite les Etats membres du Conseil de l'Europe à réaliser le droit humain à un environnement sûr, propre, sain et durable grâce au processus de Reykjavík ;
- l'urgence des défis environnementaux actuels, notamment la perte de biodiversité, le dérèglement climatique et la pollution, qui menacent la santé et les droits fondamentaux des citoyen.ne.s ;
- l'importance d'instruments juridiquement contraignants pour progresser véritablement dans la protection de l'environnement ;
- la nécessité pour le Conseil de l'Europe de moderniser son cadre normatif afin d'inclure les droits humains de nouvelle génération, en cohérence avec les évolutions jurisprudentielles de la Cour européenne des droits de l'homme ;
- le fait que la CEDH ne reconnaît pas encore expressément le droit à un environnement sain, ce qui limite la capacité de la Cour à garantir cette protection de manière autonome ;
- que le quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe a reconnu « l'urgence d'efforts supplémentaires pour protéger l'environnement, ainsi que pour lutter contre l'impact de la triple crise planétaire, engendrée par la pollution, le changement climatique et la perte de biodiversité, sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit » ;
- l'opportunité pour le Luxembourg, dans le cadre de sa présidence du Conseil de l'Europe, d'assumer un rôle moteur dans cette initiative et de contribuer activement à son adoption.

**Invite le gouvernement**

- à soutenir activement l'initiative d'un protocole additionnel à la CEDH reconnaissant le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable ;

- à prendre des mesures diplomatiques et politiques afin de fédérer d'autres États membres autour de cette initiative et à encourager une dynamique en faveur de son adoption ;
- à informer régulièrement la Chambre des député.e.s des avancées et des positions prises par le gouvernement sur cette question dans les enceintes internationales.

Signatures :

Joëlle Kalfing  


  
Sven CLEMENT

  
S. Tesson

David Wagner  


  
F. FAYOT